

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2020**

Ouverture de séance à 10h30.

**1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :**

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

**2 - APPEL DES CONSEILLERS :**

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, FARGUETTE Virginia, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine, MADRID Philippe, REMIZE Philippe, ZELLNER Claude.

Absent excusé . DEPEAUX-JAMET Isabelle donne procuration à BLANCHET Michel.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

**3 - APPROBATION DE PROCÈS VERBAUX :**

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la réunion en date du 23 octobre 2020 dont chaque membre a reçu communication lors de la convocation à la présente séance.

**4 – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'avoir les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents permettant à la collectivité employeur de s'assurer des risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats CNP Assurances pour l'année 2021.

**5 – INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le devoir d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Monsieur Nicolas JOOS qui a pris le poste de « Receveur Municipal » à la Trésorerie de Lalinde depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur Nicolas JOOS l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**6 – CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer le photocopieur de la Mairie de Lanquais.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à la société SHARP pour le remplacement du photocopieur, pour un loyer trimestriel de 2498,80 € HT sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **7 – CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ÉCOLE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer le photocopieur de la l'école de Lanquais.

Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs devis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à la société SHARP pour le remplacement du photocopieur, pour un loyer trimestriel de 466,50 € HT sur une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **8 – CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :**

Dans le cadre de son programme 2020, la CCBDP prévoit des travaux de mise en œuvre de l'assainissement collectif sur la commune de Lanquais.

Pour ce faire, la commune de Lanquais souhaite réaliser une étude pluviale pour chiffrer une solution de collecte à mettre en œuvre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'offre d'étude et de maîtrise d'œuvre de la Société Adiva Ingénierie (Eysines) pour les travaux relatifs au pluvial à réaliser en concomitance de l'assainissement et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Le montant de l'offre se découpe en une tranche ferme d'un montant de 4 250 € HT et d'une tranche conditionnelle où le montant des honoraires sera calculé par application d'un taux de rémunération sur l'enveloppe financière prévisionnelle en € HT affectée aux travaux (le taux de rémunération proposé sera fonction du montant prévisionnel des travaux après réalisation des études d'Avant-Projet).

#### **9 – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SAINT LÉON SUR L'ISLE AU SMDE 24 :**

Monsieur le Maire propose d'accepter le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) de la commune de SAINT LÉON SUR L'ISLE au SMDE 24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le transfert de la compétence assainissement collectif (bloc 6.41) de la commune de SAINT LÉON SUR L'ISLE au SMDE 24 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### **10 – VENTE DES LOGEMENTS COMMUNAUX SIS 1 ET 3 PLACE DU BON**

##### **COIN :**

Monsieur le Maire propose de mettre à la vente le bien situé au 1 et 3 place du bon coin et de confier un mandat de vente à l'Agence Immobilière J. de Chabaneix Immobilier de Lalinde.

Où cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier un mandat de vente à l'agence immobilière Chabaneix de Lalinde et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **11 – ÉLIGIBILITÉ AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES**

##### **D'ÉNERGIE :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'accord de regroupement avec le SDE 24 dans le but d'obtenir des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le SDE 24 déposera un dossier pour l'obtention d'un CEE concernant la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes. Ce CEE permettra l'obtention d'une prime.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet accord de regroupement avec le SDE 24 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **12 – CONVENTION ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC :**

Monsieur le Maire explique qu'en sa séance du 13 octobre 2020, le Conseil Communautaire a pris une délibération concernant la convention d'un service commun pour l'entretien du domaine public dans les bourgs.

Cette convention, renouvelable une fois tacitement, prendra effet le 1<sup>er</sup> février 2021.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la délibération du Conseil Communautaire du 13 octobre 2020.

#### **13 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA HALL :**

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement, la mise en valeur et le plan de financement de la halle comme suit :

Part de la Commune (HT)	Montant de l'aide demandée au Crédit Agricole (TTC)	Part de l'Association LSPP (TTC)	Montant de l'aide sollicitée de L'Etat (DETR)	Coût total du Projet (HT)
11 097 €	11 600 €	5 000 €	22 661 €	50 358 €
22%	23%	10%	45%	100%

Pour un coût total de 50 358 € HT minoré des participations financières de l'État au titre de la DETR 2021, du Crédit Agricole et de l'Association LSPP, la part communale reviendrait à 11 097 € HT soit 22% du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

#### **14 – DEMANDE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES HUISSERIES DES LOCAUX AU STADE DE RUGBY :**

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer les huisseries des locaux du stade de rugby.

Le montant des travaux s'élevant à 23 970 € HT il convient de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 5 992 € soit 25 % et de l'État (DETR) à hauteur de 10 786 € soit 45 %, la part Communale sera de 7 192 € HT soit 30 %.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces travaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions.

#### **15 – PAIEMENTS DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :**

Monsieur le Maire rappelle qu'au termes des dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art.37 il est possible de mandater les dépenses d'investissements liées aux travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire demande à ce titre au Conseil Municipal d'accepter cette disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

#### **16 – CHOIX DU COLIS DE FIN D'ANNÉE :**

Philippe REMIZE présente les différents colis de fin d'année destinés à nos aînés de plus de 75 ans.

Après avis du Conseil Municipal, les colis seront commandés à la Société METRO pour un montant de 1 735 € et seront distribués samedi 19 décembre avec le « PETIT LANQUAISIEEN ».

## 17 – INFORMATION SUR LES ACHATS DE DÉFIBRILLATEURS :

La CCBDP a contracté un accord avec la Société SCHILLER pour fournir les Défibrillateurs Automatiques Externes (DAE) aux communes qui le souhaitent.

## 18– QUESTIONS DIVERSES :

### - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CLOCHES DE L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien des cloches de l'église avec la SAS HONORÉ.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau contrat d'une durée de 2ans pour un montant de 270 € HT l'an.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat.

### - TRANFERTS DE CRÉDITS :

Monsieur le Maire donne lecture de transferts de crédits nécessaires au budget 2020.

Intitulé des comptes	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants (€)	Comptes	Montants (€)
Bois et forêts	61524	1 000,00		
Honoraires	6226	2 638,44		
Rémunération du personnel titulaire			6411	764,06
Autres emplois d'insertion			64168	1 190,54
Cotisations d'URSSAF			6451	1 196,01
Cotisation caisse de retraite			6453	201,67
Cotisation ASSEDIC			6454	160,35
Prestations versées			6471	11,11
Médecine du travail, pharmacie			6475	114,70
<b>Dépenses - Fonctionnement</b>		<b>3 638,44</b>		<b>3 638,44</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires.

**- RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE :**

Madame Delphine LORGUE FAVREAU donne lecture du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) qui s'est tenu le jeudi 19 novembre à 18 h 00 par visioconférence.

**- RÉUNION DU SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion du SCOT se tiendra le mercredi 16 décembre à 18 h 30 à la salle des fêtes d'EYMET.

Messieurs Michel BLANCHET et Philippe REMIZE et Madame Cécile BOULANGER y assisteront.

**- ACHAT DE TALKIE-WALKIES POUR L'ÉCOLE :**

Madame Virginia FARGUETTE donne lecture de devis pour l'achat de talkie-walkies dans le cadre du PPMS. Une commande sera effectuée au Centre LECLERC de BERGERAC.

Séance levée à 12h00.